

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2023

Secrétaire de séance : monsieur Thomas PIETTE

n° 3.6.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Location de la salle Paul Lelong au STAJ
(Service Technique des Activités de Jeunesse)

Monsieur le maire expose qu'à l'instar du 1^{er} semestre 2023, le Service Technique des Activités de Jeunesse (STAJ) nous a sollicités pour une nouvelle mise à disposition contre compensation financière, d'une salle dans l'optique d'organiser un stage d'approfondissement BAFA.

Les dates en seraient les suivantes :

- du 23 au 28 octobre 2023

Monsieur le maire précise qu'il est possible de lui proposer la salle Paul Lelong, libre lors de cette période, avec un accès à la cour de récréation de l'élémentaire Jules Ferry et un accès possible, selon planning de disponibilité à la salle Henri Couvent.

En réunion du 5 septembre 2023, la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique, a émis un avis favorable sur cette nouvelle demande de mise à disposition et a proposé de fixer la compensation financière à 1 500 € pour cette période. Cette proposition est semblable à celle fixée par période du 1^{er} semestre

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur cette mise à disposition contre la compensation financière ci-dessus indiquée.
- De l'autoriser à signer la convention fixant les modalités de cette mise à disposition tarifée.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère aux propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,
Thomas PIETTE

Pour extrait conforme,
Le Maire